INFORMATIONS RELATIVES
AU PILIER 3 DE BALE II
EXERCICE 2012

GESTION DES RISQUES **3**
Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques 3
Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque 3
Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques 3
Les politiques en matière de couverture et de réduction des risques ainsi que les politiques et dispositifs mis en place afin d'assurer leur efficacité continue 3

CHAMP D'APPLICATION **4**

COMPOSITION DES FONDS PROPRES **5**

ADEQUATION DU CAPITAL **7**

RISQUE DE CONCENTRATION **8**
Expositions par catégorie et méthode 8
Expositions par pays de résidence de la contrepartie 9
Expositions par secteur d'activité 9
Expositions du portefeuille clientèle de détail 9

APPROCHE STANDARD **10**

SYSTEME DE NOTATION **10**
Description et contrôle du système de notation 10
Expositions par catégorie 13
Expositions par note de débiteur et par catégorie (hors expositions en défaut) 14

RISQUE DE CONTREPARTIE SALLE DES MARCHES **16**

TECHNIQUES DE REDUCTION DU RISQUE CREDIT **16**
Compensation 16
Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement 16
Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles 16
Les principales catégories de fournisseurs de protection 16

TITRISATION **17**
Objectifs poursuivis 17
Procédures de suivi et de contrôle des activités de marché 17
Politique de couverture du risque de crédit 17
Approches et méthodes prudentielles 17
Principes et méthodes comptables 17
Expositions par type de titrisation 18

RISQUE OPERATIONNEL **18**
Description de la méthode AMA 18
Périmètre d'homologation en méthode AMA 19
Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels 19
Utilisation des techniques d'assurance 19

ACTIONS **20**

RISQUE DE TAUX DU PORTEFEUILLE BANCAIRE **20**

GESTION DES RISQUES

Politiques et dispositifs mis en place pour la gestion des risques

Ces informations sont indiquées dans le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Facteurs de risque ».

Structure et organisation de la fonction chargée de la gestion du risque

Ces informations sont indiquées dans le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Facteurs de risque ».

Champ et nature des systèmes de déclaration et de mesure des risques

Ces informations sont indiquées dans le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Facteurs de risque ».

Les politiques en matière de couverture et de réduction des risques ainsi que les politiques et dispositifs mis en place afin d'assurer leur efficacité continue

La couverture des risques et leur réduction font l'objet de politiques appropriées à chaque nature de risque. La mesure des risques amène à la fixation de limites, lesquelles font l'objet d'une déclinaison opérationnelle en tant que de besoin et d'un suivi régulier. Les résultats de cette surveillance sont portés à la connaissance des organes exécutifs et délibérants du Crédit Mutuel Arkéa et servent à entretenir le niveau d'efficacité voulu des dispositifs de maîtrise des risques. Les règles et procédures relatives à ces politiques de couverture et de réduction des risques et leur application sont placés sous contrôle permanent et contrôle périodique, ce qui contribue aussi à leur efficacité continue.

Chaque risque est suivi distinctement et fait l'objet de mesures de couverture et/ou de réduction ad hoc pour respecter les limites internes fixées. Une synthèse en est présentée ci-après pour les principaux risques auxquels est exposé le Crédit Mutuel Arkéa :

- **risques de liquidité et de taux** : la gestion de ces risques procède de la gestion globale du bilan bancaire du Groupe. La politique de couverture se base sur la sensibilité des résultats du Groupe, de ses fonds propres et des équilibres bilantiels pour orienter la politique financière et/ou la politique commerciale (cf. usage d'instruments de marché pour couverture, mobilisation de créances et/ou mise en place d'options sur produits d'épargne ou crédits, par exemple).

- **risque de crédit** :
    - <u>crédit à la clientèle</u> : deux outils de maîtrise du risque sont utilisés. En premier lieu, la prise de garanties à l'octroi de crédit est définie en fonction de l'objet du financement, de la durée du crédit, du type de contrepartie et de sa notation interne. En second lieu, la prise d'assurances par les emprunteurs sécurise également le remboursement des crédits.

    - <u>opérations sur les marchés financiers</u> : le Crédit Mutuel Arkéa a engagé une réduction volontariste de ses positions pour compte propre. La surveillance régulière du

portefeuille conduit à couvrir les positions jugées sensibles par des achats de dérivés « single name ». Par ailleurs, le risque de contrepartie sur instruments dérivés de gré à gré est significativement atténué par l'utilisation de contrats de collatéralisation. Les appels de fonds ont une fréquence corrélée à l'importance des transactions et mensuelle au maximum. La franchise applicable est souvent nulle.

- **risque de marché** : l'essentiel des opérations de marché procède du portefeuille bancaire. Le portefeuille de négociation est principalement composé de dérivés classés dans ce portefeuille du fait de leur règle de comptabilisation à la juste valeur par le résultat alors même que leur vocation économique est de participer à la gestion de bilan du portefeuille bancaire. Dans ce contexte, l'exposition au risque de marché attaché aux éléments entrés dans le portefeuille de négociation avec l'intention réelle de négociation est faible.

- **risque opérationnel** : la politique retenue s'appuie sur une double cartographie des risques et des processus du Groupe. A chaque risque correspond un dispositif de maîtrise pouvant comprendre plusieurs éléments complémentaires tels que procédures, formations, automatisation, contrôles de premier niveau et assurances. L'efficacité de ces dispositifs est ensuite vérifiée par le contrôle permanent de second niveau et par le contrôle périodique. La politique d'assurances s'appuie sur une centralisation et une globalisation des besoins de couverture pour toutes les entités du Groupe, de manière à prémunir toutes les entités, y compris les plus petites, contre un risque d'impasse sur une couverture pour des raisons de coût ou de méconnaissance de certains risques.

CHAMP D'APPLICATION

Le périmètre et les méthodes de consolidation comptable sont indiqués dans le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2012».

Spécificités du périmètre prudentiel

Les entités qui sont incluses dans le périmètre de consolidation comptable, le sont aussi dans le périmètre de consolidation prudentielle. Seule la méthode de consolidation diffère pour les entités ne figurant pas dans le prolongement de l'activité bancaire ou financière, à savoir les entités relevant du secteur des assurances et les entités à caractère non financier (entités autres que celles citées à l'art 1 f du règlement CRBF 2000-03). Pour ces entités, la méthode de consolidation est celle de la mise en équivalence, quel que soit le pourcentage détenu (art.7 c du règlement CRBF 2000-03). Les sociétés concernées sont les suivantes :

- Suravenir
- Suravenir Assurances
- Infolis
- Novelia

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement n° 90-02 du Comité de la réglementation bancaire du 23 février 1990. Ils sont composés de fonds propres de base et de fonds propres complémentaires, desquels sont opérées un certain nombre de déductions.

Les fonds propres de base sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du Groupe après application de filtres prudentiels. Ces ajustements concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes,
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels,
- la déduction des plus- values latentes sur les instruments de capitaux propres nettes de l'impôt déjà déduit comptablement (devise par devise),
- les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie,
- les plus ou moins-values latentes relatives aux autres instruments financiers, comprenant notamment les instruments de dettes,
- la déduction des différences positives des mises en équivalence sur titres d'assurances détenus par le Crédit Mutuel Arkéa.

Les titres hybrides sont admis en fonds propres de base avec plafond, après accord du Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et ce, lorsqu'ils respectent les critères d'éligibilité définis dans le règlement n° 90-02 modifié par l'arrêté du 25 août 2010.

Il s'agit en particulier des titres super-subordonnés émis dans le cadre des dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce.

Les instruments hybrides « innovants », c'est-à-dire présentant une forte incitation au remboursement via notamment un saut de la rémunération (ou « step-up ») et les instruments datés sont limités à 15 % des fonds propres de base.

L'ensemble de ces instruments hybrides – « innovants et non-innovants » – est limité à 35% des fonds propres de base. De plus, une clause de grand père prévoit de conserver à 100% sur 30 ans, les instruments hybrides déjà émis qui ne respecteraient pas les nouveaux critères d'éligibilité introduits en août 2010, dès lors qu'ils ne dépassent pas une certaine limite des fonds propres de base.

Le détail des titres super-subordonnés du Crédit Mutuel Arkéa est le suivant

En milliers d'euros

Emetteur	Date d'émission	Montant à l'émission	date d'échéance	Dates de call	Rémunération	Innovant	Montant 31/12/12	Montant 31/12/11
CFCM ARKEA (*)	05/07/2004	114 206	Indéterminée	A partir du 05/07/2014	CMS10 +0,10%	non	112 207	245 625

(*)devenue Crédit Mutuel Arkea

Les fonds propres complémentaires sont composés :

- des fonds provenant de l'émission de titres ou emprunts subordonnés qui répondent aux conditions du règlement CRBF 90-02 relatif aux fonds propres (titres subordonnés à durée indéterminée ou titres subordonnés remboursables),
- de 45% des plus-values latentes nettes (reprises devise par devise avant impôt) sur les instruments de capitaux propres.
- de la différence positive entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives et les pertes attendues afférents aux expositions concernées traitées en méthode notation interne.

Les déductions suivantes s'imputent à 50% de leurs montants sur les fonds propres de base et 50% de leurs montants sur les fonds propres complémentaires. Il s'agit en particulier :

- des participations représentant plus de 10% du capital d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'investissement, ainsi que les créances subordonnées et tout autre élément constitutif des fonds propres,
- des pertes attendues sur les expositions en actions,
- de la différence négative entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives et les pertes attendues afférents aux expositions concernées traitées en méthode notation interne.

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
FONDS PROPRES DE BASE (Tier 1), nets de déductions	**3 470 763**	**3 224 498**
dont FP Core Tier 1	***3 358 556***	***2 978 873***
Capital	2 023 812	1 556 616
Réserves éligibles	2 695 393	2 538 580
Titres hybrides retenus sur accord de l' Autorité de contrôle prudentiel	112 207	245 625
Déductions des fonds propres de base	-1 360 649	-1 116 323
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (Tier 2), nets de déductions	**296 783**	**573 195**
Titres subordonnés et autres éléments	377 780	649 375
Déductions des fonds propres complémentaires	-80 997	-76 180
FONDS PROPRES SURCOMPLEMENTAIRES	**610**	**1 800**
TOTAL DES FONDS PROPRES POUR LE CALCUL DU RATIO DE SOLVABILITE, nets de déductions	**3 768 156**	**3 799 493**
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	1 853 001	1 959 931
Exigences de fonds propres au titre du risque de marché	3 566	9 688
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	127 008	130 557
Exigences additionnelles au titre du plancher 80% Bâle1 (**application officielle jusqu'au 31/12/2011**)		404 028
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	**1 983 576**	**2 504 204**
RATIOS DE SOLVABILITE		
Ratio Core Tier 1	**13,5%**	**9,5%**
Ratio Tier 1	14,0%	10,3%
Ratio global	15,2%	12,1%

Jusqu'au 31/12/2011, le ratio de solvabilité bancaire intégrait une exigence additionnelle pour atteindre un niveau global d'exigence de fonds propres égal à 80% d'un calcul effectué selon les normes Bâle I. Depuis le 01/01/2012, cette exigence additionnelle n'est plus reprise dans le calcul du ratio de solvabilité. Cependant l'Autorité de contrôle prudentiel veille à ce que les fonds propres des établissements de crédit soient bien supérieurs ou égaux à ce niveau plancher, ce qui est le cas pour le Crédit Mutuel Arkéa.

Les exigences de fonds propres sont couvertes à hauteur de 190%, dont 175% en fonds propres de base pour une norme requise de 100%. Cette couverture est assurée de manière prépondérante par des fonds propres durs (Core Tier 1), lesquels représentent 89% du total des fonds propres du Crédit Mutuel Arkéa.

ADEQUATION DU CAPITAL

Le capital réglementaire déclaré auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel donne les résultats suivants. Il constitue le pilier 1 de la réglementation Bâle II.

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE DE CREDIT	**1 853 001**	**1 959 931**
Approche standard	**309 683**	**1 115 081**
Administrations centrales et banques centrales	70	
Etablissements	61 610	49 100
Entreprises	50 177	866 496
Clientèle de détail	187 849	182 877
Actions	461	555
Positions de titrisation	0	0
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	9 517	16 054
Approche notations internes	**1 543 318**	**844 850**
Etablissements	60 817	54 208
Entreprises	646 744	0
Clientèle de détail		
Petites et moyennes entités	82 762	86 903
Revolving	3 039	2 589
Prêts immobiliers garantis	78 610	76 159
Autres expositions sur la clientèle de détail	56 285	57 770
Actions		
Capital investissement *(portefeuilles diversifiés)*	30 913	30 352
Actions cotées	17 191	22 347
Autres actions	492 525	447 920
Positions de titrisation	15 339	7 959
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	59 093	58 642
EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DES RISQUES DE MARCHE (approche standard)	**3 566**	**9 688**
Risque de taux	3 566	9 688
EXIGENCES DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPERATIONNEL	**127 008**	**130 557**
Approche de mesure avancée (AMA)	113 701	119 742
Approche standard	4 998	4 615
Approche de base	8 310	6 200
TOTAL DES EXIGENCES DE FONDS PROPRES	**1 983 576**	**2 100 176**

En complément, le pilier 2 de l'accord de Bâle impose aux banques de conduire leur propre appréciation du capital économique et d'avoir recours à des scénarii de stress pour apprécier leurs besoins en fonds propres en cas de dégradation de la conjoncture économique. Ce pilier a pour effet de structurer le dialogue entre la banque et l'Autorité de contrôle prudentiel sur le niveau d'adéquation du capital retenu par l'établissement.

Le Crédit Mutuel Arkéa participe aux travaux menés au sein du Crédit Mutuel pour se mettre en conformité avec les exigences du pilier 2. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration du dispositif de mesure et de surveillance du risque de crédit. Courant 2008, le Crédit Mutuel a initié son dispositif d'évaluation du capital interne dans le cadre de l'Internal Capital Adequacy Assesment Process (ICAAP). Les méthodes de mesure du besoin économique sont approfondies concomitamment à la rédaction de procédures de gestion et de contrôle visant également à encadrer la politique des risques. Parallèlement, divers scenarios de stress sont élaborés. Le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Facteurs de risque » traite aussi des impacts en exigence en fonds propres dans le paragraphe « Simulation de crise ».

La différence entre le capital économique et le capital réglementaire constitue la marge permettant de sécuriser le niveau de capital de la banque. Cette dernière sera fonction du profil de risque du Groupe et de son degré d'aversion au risque.

RISQUE DE CONCENTRATION

La notion d'exposition brute renseignée dans les tableaux ci-après est définie réglementairement comme la valeur comptable pour les éléments d'actifs et le montant nominal pour le hors-bilan.

Expositions par catégorie et méthode

En milliers d'euros	Expositions au 31.12.2012			Expositions au 31.12.2011			Expositions moyennes 2012
	IRB	Standard	Total	IRB	Standard	Total	
Administrations centrales et banques centrales		12 582 962	12 582 962		10 872 293	10 872 293	11 727 627
Etablissements	4 333 582	3 637 401	7 970 983	4 464 147	3 714 951	8 179 098	8 075 041
Entreprises	13 248 813	939 240	14 188 053		15 305 768	15 305 768	14 746 911
Clientèle de détail	29 419 706	3 459 216	32 878 922	29 113 044	3 367 849	32 480 893	32 679 907
Actions	2 865 688	3 838	2 869 527	2 859 156	4 624	2 863 780	2 866 653
Titrisation	164 949		164 949	243 033		243 033	203 991
Autres actifs	738 662	118 956	857 618	731 446	202 249	933 695	895 657
TOTAL	**50 771 401**	**20 741 614**	**71 513 015**	**37 410 826**	**33 467 734**	**70 878 560**	**71 195 787**

La répartition des expositions au 31.12.2012 montre que 75% des encours concernent les segments considérés structurellement comme moins risqués :

- la clientèle de détail pour 46%,
- les établissements (banques et collectivités publiques) pour 11%,
- les administrations centrales et des banques centrales (souverains) pour 18%.

Le Crédit Mutuel s'est orienté vers les formes les plus avancées de l'accord Bâle 2 en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

L'autorité de contrôle prudentiel a autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notation interne pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

- en méthode avancée, à partir du 30.06.2008, pour le portefeuille de la Clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31.12.2008, puis en méthode avancée, à partir du 31.12.2012 pour le portefeuille Banques;
- en méthode avancée, à partir du 31.12.2012, pour le portefeuille Corporate.

Le pourcentage des expositions homologuées en méthodes internes avancées pour les portefeuilles réglementaires Etablissements, Entreprises et Clientèle de détail s'élève à 85% au 31.12.2012

Les exigences de fonds propres réglementaires des portefeuilles Administrations centrales et publiques sont évaluées durablement en méthode standard en accord avec le secrétariat général de l'autorité de contrôle prudentiel.

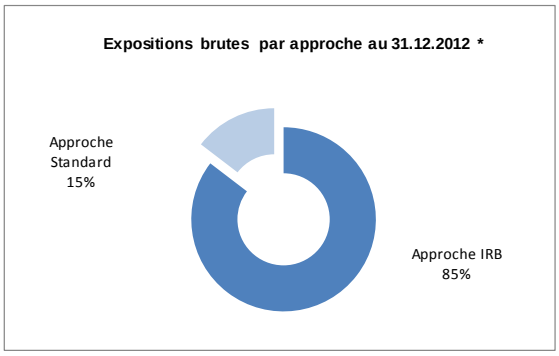

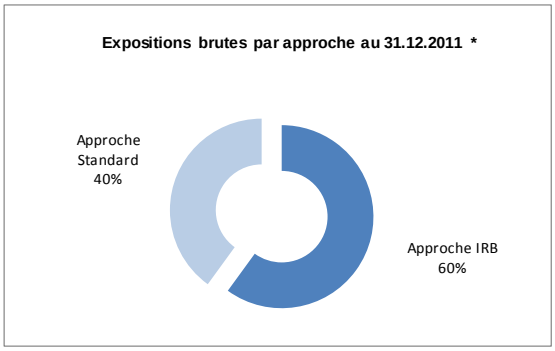

** Mesure sur le périmètre des portefeuilles Etablissements, Entreprises et Clientèle de détail.*

Expositions par pays de résidence de la contrepartie

	31/12/12				31/12/11			
Catégorie d'exposition	**France**	**Pays membres de l'EEE**	**Reste du Monde**	**Total**	**France**	**Pays membres de l'EEE**	**Reste du Monde**	**Total**
Administrations centrales et banques centrales	18,4%	0,2%	0,0%	**18,6%**	16,1%	0,1%	0,0%	**16,3%**
Etablissements	9,8%	1,6%	0,3%	**11,8%**	10,2%	1,7%	0,3%	**12,2%**
Entreprises	20,8%	0,1%	0,0%	**21,0%**	22,6%	0,2%	0,0%	**22,9%**
Clientèle de détail	48,6%	0,0%	0,0%	**48,6%**	48,6%	0,0%	0,0%	**48,6%**
TOTAL	**97,7%**	**1,9%**	**0,4%**	**100,0%**	**97,5%**	**2,1%**	**0,4%**	**100,0%**

Le Crédit Mutuel Arkéa exerce l'essentiel de ses activités en France. La ventilation géographique des expositions brutes en est le reflet avec plus de 97% des engagements auprès de contreparties françaises.

Expositions par secteur d'activité

La répartition par secteur d'activité est effectuée sur le périmètre des administrations centrales et des banques centrales, des établissements, des entreprises et de la clientèle de détail

	31/12/12	31/12/11
Secteur d'activité	**Répartition des expositions brutes**	
Particuliers	42,55%	43,55%
Administrations publiques	23,04%	21,67%
Banques	7,01%	6,84%
Entrepreneurs individuels	4,15%	4,36%
Distribution	3,50%	3,60%
Agriculteurs	3,47%	3,42%
Immobilier	3,22%	3,38%
Autres act. financières	2,29%	2,39%
Batiment & matériaux de construction	2,10%	1,98%
Agro-alimentaire & boissons	1,83%	1,70%
Holdings, Conglomérats	1,46%	1,56%
Biens & services industriels	0,90%	0,94%
Voyages & loisirs	0,79%	0,82%
Transport industriel	0,79%	0,82%
Associations	0,57%	0,58%
Services aux collectivités	0,49%	0,55%
Autres secteurs d'activité	1,84%	1,84%
Total	**100,0%**	**100,0%**

Expositions du portefeuille clientèle de détail

	31/12/12	31/12/11
	Répartition des expositions brutes	
Petites et moyennes entités	6 827 649	6 780 888
Revolving	644 419	495 129
Immobilier garanti	14 147 972	13 722 756
Autres expositions sur la clientèle de détail	11 258 881	11 482 119
Total	**32 878 922**	**32 480 893**

APPROCHE STANDARD

Le Groupe a recours aux évaluations des agences de notation pour mesurer le risque sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. La table de correspondance utilisée pour relier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

En milliers d'euros	31/12/12		31/12/11	
	Pondérations			
EXPOSITIONS BRUTES	**0%**	**20%**	**0%**	**20%**
Administrations centrales et banques centrales	12 565 448		10 872 293	
Administrations locales et régionales		3 350 404		3 610 546
VALEURS EXPOSEES AU RISQUE	**0%**	**20%**	**0%**	**20%**
Administrations centrales et banques centrales	12 484 551		10 697 497	
Administrations locales et régionales		3 130 235		2 976 938

Les expositions sur les administrations centrales et les banques centrales (souverains) sont exclusivement pondérées à 0%.

SYSTEME DE NOTATION

Description et contrôle du système de notation

Un système unique de cotation pour l'ensemble des groupes de Crédit Mutuel

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit au sein du Crédit Mutuel et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale pour l'ensemble des portefeuilles. Le Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de ladite Confédération des ressources humaines dédiées à l'élaboration et à la maintenance des modèles statistiques. Par ailleurs, il est directement impliqué dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Au total, le système de notation des contreparties est commun à l'ensemble des groupes de Crédit Mutuel.

Les contreparties du Crédit Mutuel éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque pour les segments suivants :
    - Particuliers ;
    - Personnes morales Retail ;
    - SCI ;
    - Entrepreneurs individuels professionnels ;
    - Agriculteurs ;

- Organismes à but non lucratif ;
- Entreprises Corporate ;
- Financements d'acquisition entreprise.

- des grilles de cotation élaborées par des experts pour les segments suivants :
  - Banques et Covered Bonds ;
  - Grands Comptes ;
  - Financements d'acquisition « grands comptes » ;
  - Foncières ;
  - Assurances.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et deux pour le défaut (E- et F).

Une définition unifiée du défaut conforme aux exigences bâloises et comptables

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créances en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Un dispositif de suivi formalisé du système de notation interne

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la Direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le reporting de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, les performances et les analyses complémentaires. Ce reporting est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du Crédit Mutuel. Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Les dispositifs de suivi des pertes en cas de défaut (LGD) et des coefficients de conversion des engagements hors bilan (CCF) sont annuels. Ils ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

Le système de notations internes entre dans le champ de contrôle du contrôle permanent et du contrôle périodique

Le plan de contrôle permanent du Crédit Mutuel relatif à Bâle II comporte deux niveaux :

- à l'échelle nationale, le contrôle permanent intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part.

- à l'échelle régionale (Crédit Mutuel Arkéa), le contrôle permanent vérifie l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notations internes et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif Bâle II ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionale et nationale.

Insertion opérationnelle du système de notation interne

Le Crédit Mutuel Arkéa met en œuvre le dispositif Bâle II national selon des modalités propres (composition des comités, procédures de gestion des risques…). Conformément à la règlementation, la mise en œuvre du dispositif Bâle II dans les différentes entités du Groupe intervient à tous les niveaux de la filière de gestion des crédits, comme en témoigne le schéma suivant relatif à l'utilisation de la notation :

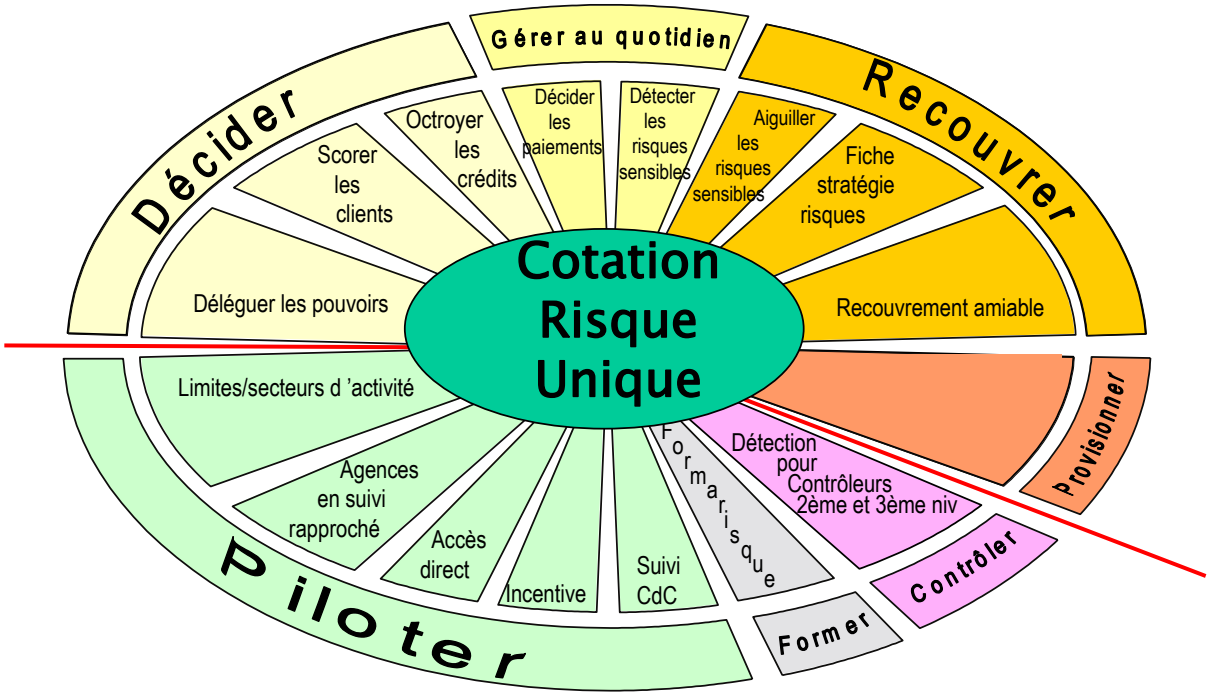

Au niveau du Crédit Mutuel, la cohérence globale du dispositif est assurée par :

- la gouvernance nationale du système de notation interne;
- la diffusion des procédures nationales par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ;
- les échanges de pratiques entre les entités (au cours des réunions plénières ou d'échanges bilatéraux CNCM/Groupes ou inter Groupes) ;
- l'adhésion de la quasi-totalité des entités à deux systèmes informatiques (même logique des outils au plan national, paramétrage possible au plan fédéral) ;
- les outils de reporting nationaux, qui vérifient l'homogénéité des pratiques dans les groupes régionaux ;
- Les missions du contrôle permanent et de l'inspection confédérale.

Ces outils et missions visent à assurer la conformité aux exigences règlementaires et un haut niveau de convergence des pratiques d'appropriation du système de notation interne. Les orientations

méthodologiques, l'état d'avancement du dispositif ainsi que les principales conséquences de la réforme sont régulièrement présentées au niveau de toutes les Fédérations du Crédit Mutuel et de leurs filiales.

Expositions par catégorie

En milliers d'euros	31/12/12		31/12/11	
	Valeurs exposées au risque	**Ajustements de valeur**	**Valeurs exposées au risque**	**Ajustements de valeur**
Approche notations internes fondation				
Etablissements			4 428 159	258
Approche notations internes avancée				
Etablissements	4 304 277	0		
Entreprises	10 728 650	289 043		
Clientèle de détail				
Revolving	270 139	11 683	252 292	12 108
Immobilier garanti	13 823 233	79 169	13 290 486	68 129
Autres	14 103 454	317 637	14 251 533	307 803
TOTAL	**43 229 753**	**697 532**	**32 222 469**	**388 298**

Expositions par note de débiteur et par catégorie (hors expositions en défaut)

Etablissements et Entreprises

En milliers d'euros au 31/12/12

	Echelon de qualité de crédit	Exposition brute	Valeur exposée au risque	Exposition pondérée en montant	Exposition pondérée en %	Pertes attendues
Etablissements	E1	331 450	331 450	30 484	9,20%	0
	E2	1 965 523	1 970 701	90 480	4,59%	0
	E3	1 463 026	1 441 142	341 562	23,70%	0
	E4	117 232	117 232	32 324	27,57%	0
	E5	302 767	292 635	136 384	46,61%	0
	E6	128 503	126 035	98 803	78,39%	0
	E7	19 582	19 582	17 452	89,12%	0
	E8	5 500	5 500	12 730	231,45%	0
	E9	0	0	0	0,00%	0
	TOTAL	**4 333 582**	**4 304 277**	**760 218**	**17,66%**	**0**
Entreprises - Grands comptes	E1	0	0	0	0,00%	0
	E2	1 595 479	261 034	47 567	18,22%	0
	E3	223 972	186 460	53 052	28,45%	0
	E4	558 454	464 869	159 459	34,30%	0
	E5	729 349	615 397	354 733	57,64%	0
	E6	736 662	606 173	537 480	88,67%	0
	E7	356 874	301 658	337 641	111,93%	0
	E8	677 090	609 383	933 269	153,15%	0
	E9	36 834	34 510	80 080	232,05%	0
	TOTAL	**4 914 715**	**3 079 482**	**2 503 282**	**81,29%**	**0**
Entreprises - Hors Grands comptes	E1	496 199	451 547	72 103	15,97%	133
	E2	1 059 975	985 210	280 998	28,52%	841
	E3	1 832 981	1 704 099	665 982	39,08%	2 811
	E4	1 457 134	1 341 724	630 854	47,02%	3 840
	E5	1 276 578	1 194 645	674 094	56,43%	6 372
	E6	1 064 826	889 776	827 252	92,97%	11 924
	E7	303 359	286 065	235 080	82,18%	4 776
	E8	71 259	67 719	64 296	94,95%	1 858
	E9	186 691	177 686	199 698	112,39%	9 157
	TOTAL	**7 749 002**	**7 098 471**	**3 650 357**	**51,42%**	**41 712**
Entreprises en IRB Slotting		**173 575**	**147 611**	**73 805**	**50,00%**	**0**

Clientèle de détail – Particuliers

En milliers d'euros

	Echelon de qualité de crédit	31/12/2012 Exposition brute	Valeur exposée au risque	Exposition pondérée en montant	Exposition pondérée en %	Pertes attendues	31/12/2011 Exposition brute	Valeur exposée au risque	Exposition pondérée en montant	Exposition pondérée en %	Pertes attendues
Immobilier garanti	E1	1 288 698	1 265 277	16 581	1,31%	54	1 220 076	1 184 576	17 551	1,48%	60
	E2	6 115 533	6 027 697	95 174	1,58%	328	5 856 572	5 712 087	97 593	1,71%	348
	E3	2 273 670	2 250 755	88 876	3,95%	409	2 282 171	2 240 434	93 368	4,17%	441
	E4	1 539 671	1 527 245	118 849	7,78%	701	1 543 451	1 524 719	123 389	8,09%	758
	E5	613 025	609 263	85 491	14,03%	650	579 868	574 584	78 630	13,68%	609
	E6	317 584	306 064	76 768	25,08%	825	346 018	325 079	81 750	25,15%	921
	E7	155 145	154 505	52 554	34,01%	727	146 557	145 381	50 745	34,90%	755
	E8	246 089	245 422	110 430	45,00%	1 972	243 263	242 280	107 157	44,23%	2 008
	E9	145 588	144 965	92 336	63,70%	3 744	135 550	134 958	81 491	60,38%	3 490
	TOTAL	**12 695 004**	**12 531 193**	**737 058**	**5,88%**	**9 411**	**12 353 527**	**12 084 097**	**731 673**	**6,05%**	**9 389**
Revolving	E1	17 242	3 506	29	0,82%	0	13 382	2 791	24	0,87%	0
	E2	163 706	45 829	473	1,03%	7	115 472	36 707	331	0,90%	5
	E3	138 058	48 261	1 168	2,42%	20	102 743	42 672	886	2,08%	15
	E4	143 430	59 129	3 286	5,56%	68	108 405	55 652	2 539	4,56%	53
	E5	70 848	35 866	4 344	12,11%	111	53 751	33 899	3 281	9,68%	84
	E6	47 709	26 504	5 791	21,85%	184	38 537	25 853	4 590	17,75%	148
	E7	17 048	11 301	3 890	34,42%	153	14 994	11 775	3 329	28,27%	134
	E8	22 362	16 845	8 101	48,09%	386	22 497	18 381	7 179	39,06%	348
	E9	10 015	9 038	7 236	80,06%	613	10 855	10 145	6 498	64,05%	567
	TOTAL	**630 417**	**256 279**	**34 318**	**13,39%**	**1 542**	**480 636**	**237 876**	**28 657**	**12,05%**	**1 355**
Autres crédits	E1	754 301	720 137	14 405	2,00%	48	833 113	770 476	19 087	2,48%	66
	E2	3 097 579	2 956 657	63 551	2,15%	221	3 064 283	2 925 472	67 621	2,31%	236
	E3	1 521 154	1 447 641	83 666	5,78%	403	1 613 700	1 533 726	89 846	5,86%	427
	E4	1 181 888	1 135 985	134 040	11,80%	868	1 204 813	1 146 855	132 359	11,54%	887
	E5	516 205	497 834	97 726	19,63%	996	558 774	532 769	103 121	19,36%	1 087
	E6	448 155	394 234	116 597	29,58%	2 751	502 952	418 283	121 190	28,97%	3 229
	E7	130 973	126 822	35 234	27,78%	1 111	145 813	140 691	38 108	27,09%	1 277
	E8	205 853	201 802	66 471	32,94%	3 274	211 316	207 878	65 292	31,41%	3 325
	E9	103 422	101 761	47 558	46,74%	4 585	111 811	109 565	48 739	44,48%	4 825
	TOTAL	**7 959 531**	**7 582 873**	**659 248**	**8,69%**	**14 257**	**8 246 574**	**7 785 714**	**685 363**	**8,80%**	**15 360**

Clientèle de détail – Autres

En milliers d'euros

	Echelon de qualité de crédit	31/12/2012 Exposition brute	Valeur exposée au risque	Exposition pondérée en montant	Exposition pondérée en %	Pertes attendues	31/12/2011 Exposition brute	Valeur exposée au risque	Exposition pondérée en montant	Exposition pondérée en %	Pertes attendues
Immobilier garanti	E1	400 600	396 808	16 616	4,19%	77	380 239	373 707	14 922	3,99%	69
	E2	267 711	265 897	22 713	8,54%	137	241 870	239 285	19 592	8,19%	119
	E3	124 479	123 351	17 324	14,04%	130	117 968	116 532	15 995	13,73%	122
	E4	79 970	79 662	14 234	17,87%	122	78 293	77 663	13 677	17,61%	120
	E5	51 671	51 272	12 922	25,20%	137	54 580	54 098	12 872	23,79%	136
	E6	87 214	86 786	29 886	34,44%	401	83 412	82 289	27 269	33,14%	373
	E7	38 894	38 768	17 312	44,65%	302	34 007	33 707	14 356	42,59%	254
	E8	39 380	39 306	21 571	54,88%	505	35 939	35 724	18 732	52,44%	449
	E9	33 487	33 399	21 897	65,56%	959	33 911	33 736	20 875	61,88%	927
	TOTAL	**1 123 407**	**1 115 250**	**174 476**	**15,64%**	**2 770**	**1 060 219**	**1 046 742**	**158 290**	**15,12%**	**2 570**
Autres crédits	E1	1 813 059	1 721 545	125 038	7,26%	660	1 699 885	1 603 221	123 967	7,73%	650
	E2	1 471 880	1 416 292	153 932	10,87%	1 056	1 391 301	1 333 416	150 719	11,30%	1 054
	E3	810 687	777 143	121 563	15,64%	1 172	849 241	808 889	138 703	17,15%	1 528
	E4	624 138	592 969	115 930	19,55%	1 647	648 113	613 259	125 158	20,41%	2 024
	E5	546 573	513 848	113 621	22,11%	2 368	585 453	545 924	125 495	22,99%	2 965
	E6	402 133	379 118	91 348	24,09%	3 007	452 347	424 932	103 170	24,28%	3 647
	E7	314 310	298 456	80 138	26,85%	4 258	323 512	304 942	84 237	27,62%	4 602
	E8	190 983	183 970	59 698	32,45%	4 263	210 165	203 287	66 889	32,90%	4 909
	E9	156 439	153 111	61 532	40,19%	6 785	173 354	168 639	68 638	40,70%	7 907
	TOTAL	**6 330 200**	**6 036 453**	**922 800**	**15,29%**	**25 216**	**6 333 372**	**6 006 509**	**986 975**	**16,43%**	**29 286**

RISQUE DE CONTREPARTIE SALLE DES MARCHES

Ces informations sont indiquées dans le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Facteurs de risque ».

TECHNIQUES DE REDUCTION DU RISQUE CREDIT

Compensation

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Le Crédit Mutuel Arkéa exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse (portefeuille « clientèle de détail » et pour partie du portefeuille « entreprises ») traités en méthode notation interne avancée (IRBA), les garanties sont prises en compte dans le calcul et dans la segmentation des pertes en cas de défaut (LGD) calculées de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe.

Pour les contrats relevant du portefeuille « établissements », les sûretés personnelles sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation. Les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie.

Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie.

Les principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupe, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement ou GPA.

TITRISATION

Objectifs poursuivis

Les positions de titrisation inscrites au bilan du Crédit Mutuel Arkéa concernent exclusivement une activité d'investisseur. Les opérations ne portent que sur des tranches senior qui bénéficient toujours d'une notation externe et sont intégralement comptabilisées dans le portefeuille bancaire.
L'exposition de Crédit Mutuel Arkéa aux titrisations est en réduction progressive. Le portefeuille relatif à ces investissements fait en effet l'objet d'une gestion extinctive, aucun investissement n'ayant eu lieu depuis 2008.

Procédures de suivi et de contrôle des activités de marché

Le suivi et le contrôle des risques de marché sur ces investissements sont réalisés dans le cadre des dispositifs de maîtrise des risques propres aux activités de marché. Ils font notamment l'objet d'un suivi en terme de risque de marché et de risque de contreparties.

Politique de couverture du risque de crédit

Le portefeuille relatif à ces investissements n'a pas fait l'objet de couverture du risque de crédit, par le biais d'achat de protection tels que des Credit Default Swaps. La mise en place de ce type de contrat pourrait toutefois être autorisée en cas de besoin, dans le respect des procédures de suivi et de contrôle des activités de marché.

Approches et méthodes prudentielles

Les opérations de titrisation sont exclusivement traitées en approche fondée sur les évaluations externes.

Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés, comme les autres titres de dettes, conformément à l'application de la norme IAS 39. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2012».

Expositions par type de titrisation

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
titrisation classique	150 433	214 210
titrisation synthétique	14 516	28 822
TOTAL	**164 949**	**243 033**
Echelon de qualité de crédit		
E1	20 112	72 089
E2	35 437	84 028
E3	16 888	29 205
E4	10 891	13 353
E5	32 931	16 800
E6	19 161	0
E7	0	10 038
E8	9 020	3 944
E9	0	0
E10	12 698	13 575
E11	0	0
Positions pondérées à 1250%	7 811	0
TOTAL	**164 949**	**243 033**
Exigences de fonds propres	**15 339**	**7 959**

RISQUE OPERATIONNEL

Les éléments relatifs à la structure et l'organisation de la fonction chargée de la gestion du risque opérationnel sont décrits dans le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Facteurs de risque ».

Description de la méthode AMA

Une fonction dédiée et indépendante, pilotée au niveau national, est chargée de la mise en œuvre de la méthode avancée (AMA) pour l'évaluation des exigences en fonds propres au titre des risques opérationnels au sein du Crédit Mutuel. Le Crédit Mutuel Arkéa s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Ce dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisées par ligne de métier et par type de risque. Ces travaux sont menés en étroite relation avec les directions fonctionnelles et opérationnelles, en cohérence avec les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Ces cartographies constituent un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité. Elles conduisent à des modélisations à dire d'experts puis aux estimations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, l'organisation s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cet outil est alimenté par le Crédit Mutuel Arkéa conformément à une procédure nationale de collecte qui définit un seuil uniforme de 1000€ au-delà duquel chaque sinistre doit être saisi. A des fins d'exhaustivité de la collecte, le dispositif national encadre également les rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables.

Par ailleurs, le groupe est abonné à une base de données externes permettant d'enrichir et diversifier l'alimentation du système de mesure et d'analyse du risque opérationnel. L'utilisation de cette base et les modalités de prise en compte de ces données font l'objet d'une procédure nationale.
Le système de reporting et de pilotage général du Crédit Mutuel Arkéa intègre les exigences du CRBF 97-02. Les expositions au risque opérationnel et les pertes sont communiquées de manière régulière et au moins une fois par an à l'organe exécutif.

L'application par le Crédit Mutuel Arkéa des procédures adoptées au niveau national en matière de gouvernance, de collecte des sinistres, de systèmes de gestion et de mesure des risques lui permettent de prendre les mesures correctrices appropriées. Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

Périmètre d'homologation en méthode AMA

Le Crédit Mutuel Arkéa, dans le cadre de l'homologation globale du Crédit Mutuel, est autorisé à utiliser l'approche de mesure avancée pour le calcul de l'exigence en fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres, sur son périmètre consolidé avec prise d'effet au 1er janvier 2010.

Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention identifiées lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ;
- les programmes d'assurances ;
- les actions de protection prioritairement tournées vers la généralisation des plans de continuité d'activité (PCA).

Le Crédit Mutuel Arkéa a doté chacune de ses activités essentielles ou importantes d'un plan de continuité d'activité qui s'articule autour de trois phases :

- le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale.

Le Crédit Mutuel Arkéa a bâti ce dispositif global pour l'ensemble de ses entités, en conformité avec les travaux menés par l'équipe nationale.

Utilisation des techniques d'assurance

L'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Mutuel à prendre en compte la déduction des assurances en tant que facteur de réduction des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel en approche de mesure avancée avec application effective à compter du 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels au sein du Crédit Mutuel sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- assurer ou financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence (EL) sans gravité ;
- assurer les risques graves et majeurs assurables ;
- développer l'auto assurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

Les programmes d'assurance des groupes de Crédit Mutuel respectent les dispositions visées aux articles 371 – 1 à 3 de l'arrêté du 20 février 2007 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque) et la responsabilité civile professionnelle.

ACTIONS

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Valeur exposée au risque de la catégorie Actions	**1 945 249**	**1 810 787**
En approche notations internes		
Capital investissement (portefeuilles diversifiés)	203 377	199 686
Actions cotées	74 099	96 323
Autres actions	1 663 935	1 510 154
En approche standard		
Actions	3 838	4 624
Participations déduites des fonds propres	**-678 571**	**-428 715**
Montant total des gains et pertes latents enregistrés directement dans les fonds propres	**36 787**	**44 850**
dont total des gains et pertes latents inclus dans les fonds propres complémentaires	22 425	22 126

RISQUE DE TAUX DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

Ces informations sont indiquées dans le rapport de gestion du Crédit Mutuel Arkéa – chapitre « Facteurs de risque ».